

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2025-058**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 21  
 votants : 27

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

OBJET :

Vote du budget annexe du  
Service Public  
d'Assainissement Non  
Collectif 2025

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Après reprise des résultats et des restes à réaliser 2024, le budget primitif du SPANC s'équilibre, pour l'année 2025 et par section de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	6 073,84 €		
Recettes réelles d'exploitation	54 790,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	59 000,00 €
Recettes d'ordre entre sections		Dépenses d'ordre entre sections	1 863,84 €
Total des produits d'exploitation	60 863,84 €	Total des charges d'exploitation	60 863,84 €

Résultat d'investissement reporté	10 594,73 €		
Recettes réelles d'investissement		Dépenses réelles d'investissement	12 458,57 €
<i>Dont RAR</i>		<i>Dont RAR</i>	
Recettes d'ordre entre sections	1 863,84 €	Dépenses d'ordre entre sections	
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement		Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	
Total des produits de la section d'investissement	12 458,57 €	Total des charges de la section d'investissement	12 458,57 €

Le Président :

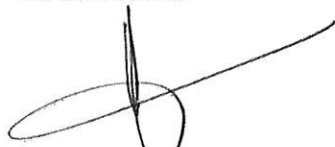
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget du SPANC – développée dans les documents budgétaires joints de manière dématérialisée – est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du SPANC, conformément aux équilibres rappelés ci-avant.

**Le secrétaire**



**Pierre MILLET-LACOMBE**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**Patrick DARY**

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.